

Étaient présents :

*Direction Académique :*

Madame Niquet-Petitpas, Inspectrice d'académie, Directrice Académique des services de l'Éducation nationale de la Nièvre, Monsieur Gien, A-Dasen, Mesdames Chaumereuil, Paquet et Siré, Inspectrices de l'Éducation nationale, Monsieur Forestier, Inspecteur de l'Éducation nationale, Monsieur Boulade, référent-directeur

*Directeurs d'écoles et représentants des organisations syndicales :*

*FSU :* Madame Bertin, Monsieur Derouault

*UNSA :* Madame De Carvalho, Monsieur Moulinet

*SGEN-CFDT :* Madame Cyprés

Était excusée : Madame Gien, Inspectrice de l'Éducation nationale

## **1. Enjeux du pilotage dans la Nièvre**

### **a. Évaluations nationales**

La comparaison des résultats aux évaluations nationales CP et CE1 pour l'académie et le département de la Nièvre montre des résultats proches en CP et une différence plus marquée en CE1 ; cette différence pourrait s'expliquer par un effet de la crise sanitaire, qui a tronqué l'année de CP et a nécessité la reconstruction des compétences ; il faudra toutefois constater sur le long terme si cet effet perdure.

L'écart des résultats pourrait également s'expliquer par le profil littéraire d'une majorité de professeurs des écoles, qui nécessitera un accompagnement sur la démarche scientifique et mathématiques.

Les évaluations CP montrent que la maternelle a fait son travail, au regard des programmes actuels ; pour l'année prochaine, la formation des enseignants du cycle 1 s'articulera, en mathématiques, autour de la résolution de problèmes : d'une part pour les formes et les grandeurs, avec l'appui de Monsieur Bostel, professeur de mathématiques à l'Inspé et, d'autre les problèmes numériques ; en français, priorité sera donnée au principe alphabétique et à la conscience phonologique.

Les plans français et mathématiques ont concerné cette année les enseignants de cycle 3 ; malgré les conditions sanitaires, l'accompagnement sur les constellations a été maintenu sur tout le département, avec des retours positifs car les problématiques étaient propres aux enseignants ; d'ailleurs, une grande majorité des enseignants souhaite poursuivre, aussi bien en français qu'en mathématiques. À la rentrée 2021, les plans mathématiques et français concerneront les enseignants du cycle 2 du département.

Si le contexte sanitaire a impacté l'ensemble des élèves de l'académie, l'écart remarqué en mathématiques pour les élèves de la Nièvre interroge et montre la nécessité d'accompagner de façon optimale les enseignants, pour que les élèves puissent continuer leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.

### **b. Maintien à l'école primaire**

La comparaison des taux de maintien pour la France, l'académie et la Nièvre montre des taux plus élevés pour le département, avec un taux de maintien le plus marqué qui concerne les élèves de CP. Il est nécessaire que ces indicateurs soient améliorés de façon collégiale. Maintenir n'est pas une solution. Il existe des outils pour accompagner les élèves qui rencontrent des difficultés dans leur cursus : les PPRE, l'appui du Rased, la mise en place de décroissements. Si le maintien s'avère absolument nécessaire, alors les élèves doivent bénéficier d'un aménagement de leur parcours de redoublement, pour casser l'image négative qu'ils peuvent avoir de leur redoublement.

Concernant les maintiens en GS, ils sont liés à des dossiers MDPH, qui sont répercutés ensuite sur le taux de maintien en CP.

Monsieur Gien souligne qu'une des spécificités de la Nièvre est le manque de structures de soins et d'accompagnement et que, en commission d'appel, de nombreux maintiens sont justifiés par les équipes et les familles par une attente de prise en charge par un orthophoniste ou le CMPP. Cela peut paraître rassurant pour les équipes et les familles de prolonger la scolarité, en attendant que les soins soient mis en place. Néanmoins, le bénéficiaire, la plupart du temps, n'est pas au rendez-vous pour l'élève.

La crise sanitaire a eu un impact sur les suivis ; Madame Siré précise que plusieurs enfants issus des familles itinérantes ou étrangères arrivant sur le département se sont retrouvés dans les taux de maintien.

Pour la FSU, les taux de maintien en GS pourraient augmenter en raison des retards dans l'examen des dossiers MDPH. La disparition des maitres G pourrait également expliquer la hausse du nombre de dossiers MDPH.

Monsieur Gien précise que les retards dans l'examen des dossiers par la MDPH sont en cours de rattrapage et que l'installation d'un nouveau logiciel à la prise en main délicate a contribué à ces retards ; des réponses très rapides seront toutefois apportées dès la rentrée.

Le SGEN souligne la transition délicate entre le CAMSP et le CMPP, qui complique la liaison GS/CP.

Monsieur Gien indique que les psychologues de l'Éducation nationale et les enseignants référents ont également constaté cette difficulté et qu'un lien sera pris avec cette institution pour améliorer la transition des prises en charge et garantir la continuité de cette transition.

### *c. Fluence*

En lien avec les évaluations nationales CP, CE1 et 6<sup>ème</sup>, des éléments didactiques sur la fluence sont présentés, d'après les travaux de Madame Bianco, maître de conférences honoraire de l'université de Grenoble.

Le groupe Maîtrise de la langue mettra à disposition des équipes, sur l'espace dédié au groupe MdL (<http://mdl58.cir.ac-dijon.fr/>), des ressources. En l'absence de Madame Gien, en charge du groupe MdL, les éventuelles questions sur la fluence, pourront être adressées à Monsieur Boulade, qui transmettra au groupe.

### *d. Réseaux pédagogiques*

Trois réseaux pédagogiques ont été constitués, calqués sur les circonscriptions : le réseau Morvan (circonscription Château-Chinon Nivernais Morvan), le réseau Val de Loire Nord (circonscription de Clamecy Val de Loire) et le réseau Val de Loire Sud (circonscriptions de Nevers 1, 2 et 3). Ces réseaux, pilotés par deux personnels de direction et un inspecteur de l'Éducation nationale, sont chargés de la prise en charge des élèves, de la maternelle au lycée, pour conforter leur parcours scolaire et permettre de faire évoluer les échanges entre professionnels, sur des thématiques spécifiques, propres au contexte local (les réseaux sociaux, les langues vivantes, les relations avec les parents, l'égalité fille/garçon, le harcèlement...)

Ces réseaux peuvent avoir une problématique commune, mais qui sera déclinée localement selon les besoins et les partenaires disponibles ; ce sont des groupes de travail qui profitent aux autres et qui permettront à leurs membres de mieux se connaître professionnellement. Des enseignants du premier degré (directrices, directeurs, adjoints) seront intégrés dans ces réseaux, pour apporter leur expertise.

Pour la FSU, si l'idée de faire participer des enseignants du premier degré est bonne, cette participation entrainera une charge supplémentaire de travail ; les collègues seront-ils déchargés de certaines tâches ?

Madame la Directrice Académique précise que le travail engagé permettra aux volontaires de mettre en valeur leurs compétences.

### *e. Opération petits déjeuners à l'école*

Dispositif qui s'inscrit dans le plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, cette opération répond à deux objectifs : rendre plus disponible aux apprentissages scolaires et former à l'éducation à l'alimentation.

Ce dispositif est déployé depuis deux ans en REP et, depuis janvier, en milieu rural, à l'école de Montsauche-les-Settons. Pour respecter les conditions de conservation des aliments, d'hygiène et de désinfection, il est possible d'utiliser la salle de restauration scolaire, une salle spécifique ou la salle de restauration scolaire du collège. L'enseignant de la classe concernée accompagne ses élèves et le personnel territorial gère la mise en place, la distribution et le nettoyage (la collectivité ou le collège se charge de l'achat des aliments, en circuit court). Afin de ne pas perturber les apprentissages, il a été proposé que l'opération se déroule deux fois par semaine, pendant un trimestre par classe (ce qui peut permettre des rotations entre classes), par exemple pendant les dix minutes d'accueil ou sur un temps d'apprentissage dédié pour les élèves transportés. Un projet pédagogique et éducatif est fourni aux écoles ; un menu équilibré (conçu par une diététicienne) est également fourni aux mairies et aux écoles.

Le repas est gratuit pour les enfants et les familles, l'État prenant en charge 1,3 € par jour et par élève, somme suffisante pour l'achat des aliments qui composent le petit déjeuner offert.

La FSU s'interroge : pourquoi l'organisation a-t-elle été retenue seulement sur un trimestre ?

Madame Chaumereuil précise que l'objectif de cette opération est de construire les adultes de demain ; aussi les familles sont-elles invitées pour partager ce temps d'éducation. Un trimestre a semblé un bon compromis pour que chaque partenaire y trouve son compte. Néanmoins il est possible pour une école de s'engager sur une année, si la municipalité y est favorable.

Le SGEN demande quelles écoles sont concernées.

Toutes les écoles peuvent être concernées et toutes les communes sont éligibles à la subvention.

Pour la FSU, il est important de cibler le petit-déjeuner, il serait également nécessaire d'assurer une alimentation de qualité lors du déjeuner, ce qui n'est pas toujours le cas.

Madame la Directrice Académique rappelle que c'est la direction départementale des territoires qui est en charge de l'opération cantine à 1 €, les élus ayant été informés de cette opération.

## **2. Gestion des situations conflictuelles**

Monsieur Aomar, Conseiller technique de service social, référent justice, violence, radicalisation et harcèlement, présente les éléments suivants :

- 237 signalements liés à la protection de l'enfance (IP et signalements judiciaires) ont été recensés, dont 36 signalements judiciaires (en hausse de 25 %) ; les deux-tiers des signalements dans le département sont effectués par le 1<sup>er</sup> degré.
- Pour les signalements liés au harcèlement, le 3020 répartit les appels vers le référent harcèlement de chaque département ; 44 signalements ont été recensés l'année passée, 77 cette année, l'augmentation étant liée au cyberharcèlement.
- Pour les signalements liés à la radicalisation, une fiche de remontée d'information est disponible (<http://ariane58.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/151/FicheRadicalisation.pdf>), ainsi qu'une adresse courriel dédiée ([violences58@ac-dijon.fr](mailto:violences58@ac-dijon.fr)) ; elle concerne les faits de radicalisation, d'atteinte à la laïcité et de menaces sur le personnel ; 6 signalements liés aux deux premiers thèmes ont été recensés et 2 liés à des menaces sur le personnel. 3 poursuites pour apologie du terrorisme ont été engagées, avec mise en place de mesures éducatives.

Monsieur Aomar rapporte l'augmentation des problèmes psychologiques chez les élèves, qui a entraîné une hausse de 35 % des consultations ; il est rappelé que les familles peuvent bénéficier d'une prise en charge par la Sécurité sociale de dix heures de consultations auprès d'un psychologue agréé (la liste figure sur le site de la Sécurité sociale). Pour les moins de onze ans, un cadre de santé (Madame Petitrenaud) peut être contacté au 0386718751, pour des questions relatives aux idées noires, crises suicidaires ou pour rapporter des inquiétudes, avec contexte d'urgence ou non ; des plaquettes d'information seront réalisées, pour une diffusion aux écoles.

Pour élargir la lutte contre le harcèlement, le programme pHARe se généralise et propose des formations interdisciplinaires intégrant les familles. Monsieur Michon, conseiller pédagogique ASH, sera le référent départemental.

Monsieur Aomar conclut son intervention en rappelant qu'un enseignant ne peut être auditionné en gendarmerie qu'à la condition que les services de la DSDEN aient reçu une commission rogatoire ; il en est de même pour une demande par la justice de communication de pièces du dossier scolaire. Si un contact direct devait être pris, il est nécessaire de prendre l'attache de Monsieur Aomar pour, d'une part, assurer la protection juridique du personnel et, d'autre part, éviter tout futur vice de forme dans une procédure judiciaire.

La FSU demande à Monsieur Aomar s'il pourrait intervenir lors des réunions de rentrée des directeurs.

Si une intervention de Monsieur Aomar est déjà prévue pour la réunion de rentrée des directeurs de la circonscription de Nevers 2, il semble difficile de généraliser une telle intervention à l'ensemble des circonscriptions, les réunions de rentrée étant simultanées ; un roulement pourra être étudié.

### **3. Crise sanitaire**

Madame Gracedieu, Infirmière conseillère technique départementale, remercie l'ensemble des directrices et directeurs pour leur collaboration et le sens de l'adaptation qu'ils ont manifesté depuis le début de la crise sanitaire.

- 1012 cas de Covid-19 ont été recensés.
- 3331 tests salivaires ont été réalisés pour les élèves, 257 pour les personnels et 64 pour les agents territoriaux ; 11 tests étaient positifs.
- 23 infirmières du département, que Madame Gracedieu remercie également, ont permis la mise en place de 2264 tests antigéniques.

À la mi-mars, la cellule Covid-19 a été renforcée par deux infirmières et deux agents administratifs pour l'organisation des tests salivaires, dont l'analyse a été confiée aux trois laboratoires du département.

### **4. Intégration de Jeunesse et Sports**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le ministère de l'Éducation nationale intègre le service jeunesse et sports, qui dépendait précédemment de la DDCSPP. Un chef de service, deux enseignants d'EPS, deux conseillers techniques et trois personnels administratifs sont concernés par cette intégration, qui devra être achevée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et permettra la prise en charge globale par l'Éducation nationale des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires de l'enfant.

La FSU s'inquiète sur le fait que l'accueil de ces nouveaux personnels au sein de la DSDEN aura un impact sur le personnel déjà présent.

Madame la Directrice Académique précise que, avec l'appui d'un ingénieur depuis deux mois, tout a été mis en place pour que chaque personnel puisse bénéficier de l'espace réglementaire pour exercer ses missions.

Madame la Directrice Académique clôt ce groupe Blanchet des directeurs en remerciant les directrices et directeurs d'école, les inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale et l'ensemble des personnels de leur investissement de chaque instant, qui aura permis le bon fonctionnement des missions tout au long de cette année difficile.